

Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

News Release

Communiqué

Office of the
Coordinator
Multilateral Trade
Negotiations

Bureau du
Coordonnateur
Négociations commerciales
multilatérales

le 11 juillet 1979

NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES - PARTICIPATION CANADIENNE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le ministre des Finances et le ministre du Développement économique et du Commerce ont annoncé aujourd'hui, au nom du gouvernement du Canada, que l'autorisation avait été donnée de signer à Genève, sous réserve de ratification, le Protocole tarifaire du GATT de 1979 confirmant les résultats des négociations commerciales multilatérales (NCM) relatifs aux droits de douane.

Les résultats détaillés des négociations tarifaires sont maintenant rendus publics. La liste canadienne, publiée aujourd'hui, pourrait subir encore de légères modifications pour tenir compte des rajustements apportés aux listes au cours de la vérification de dernière heure. Lorsque les autres principaux participants seront prêts à mettre en application les engagements qu'ils ont pris à Genève eu égard aux obstacles tant tarifaires que non tarifaires, on prévoit que le Canada devrait prendre lui aussi les mesures nécessaires en vue de réaliser les modifications tarifaires convenues et de mettre en vigueur les divers accords non tarifaires.

Les ministres ont déclaré que le gouvernement avait passé en revue les résultats des négociations d'intérêt pour le Canada, sur le plan des obstacles tant tarifaires que non tarifaires, et les mémorandums d'accords conclus concernant l'application d'un certain nombre des règlements de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dont ceux touchant les droits et les obligations des pays en voie de développement. Les ministres ont fait remarquer que ces négociations avaient, en essence, été complétées avant que le nouveau gouvernement prenne le pouvoir. Le gouvernement a décidé de procéder à la mise en oeuvre des résultats des négociations. Ils ont reconnu que toute tentative, de la part du Canada, de modifier, à ce moment-ci, les résultats des négociations risquerait de compromettre les accords internationaux conclus et de faire éventuellement grand tort à l'environnement commercial mondial.